

Séance du Conseil Municipal du 21 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un février à vingt heures trente

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 15 février 2023

Présents : Mmes BERGERON Sandrine, ETAVARD Catherine, NOCQUET Nora, SAMSON Stéphanie, MM BALLAND Jean-Michel, FOUCHÉ Étienne, PAPIN Stéphane et VARIN Louis.

Absent excusé : CHAMPHOYAUX Dominique, DUCROCQ Alain, ROBICHON Hervé et SITEAU Anthony

Absents non excusés :

A donné pouvoir : DUCROCQ Alain à FOUCHÉ Étienne

Secrétaire de séance : SAMSON Stéphanie

Après relecture, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

PRIX DU REPAS DES AINÉS 09/23

Chaque année, le Conseil municipal offre un repas aux personnes âgées de 60 ans et plus et domiciliées sur la commune, il est organisé en collaboration avec le Comité Consultatif d'Action Sociale.

M. le Maire propose que les habitants occasionnels, âgés de 60 ans et plus, qui ont une résidence secondaire sur la commune, puissent participer à ce repas moyennant une participation financière de 13 € par personne.

M. le Maire souhaite signaler que la liste des personnes ayant plus de 60 ans est difficile à établir. En effet, les nouveaux arrivants ne viennent pas se présenter à la mairie et nous n'avons plus accès aux fiches du recensement.

Le Conseil municipal valide cette proposition qui sera applicable pour le repas du 05 mars 2023.

APPROBATION DU CFU (COMPTE FINANCIER UNIQUE) 2022 10/23

M. le Maire expose que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion pour le budget communal.

Pour rappel en 2022, la commune a adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 en lieu et place de la M14 ; elle transmet désormais le flux de données (avec ses annexes spécifiques) dans ce cadre, via les applications du comptable public.

Ce dernier est contrôlé et approuvé par la DDFIP avant adoption en Conseil Municipal.

Sous la présidence de M. VARIN Louis le CFU 2022 est exposé.

Après avoir entendu la présentation du Compte Financier Unique de l'exercice 2022 du budget principal,

Après s'être assuré que le receveur des finances publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Considérant que M. le Maire ne prend pas part au vote et se retire de la séance,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DÉCIDE :

- D'approuver le Compte Financier Unique du budget principal, 2022 tel qu'il a été présenté

- Et d'affecter les résultats au budget primitif 2023 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	311 253,55	95 839,91
Recettes	484 976,50	70 151,44
Résultat de l'exercice	173 719,95	-25 688,47
Report antérieur	496 552,76	114 577,64
Résultat cumulé fin d'année	670 272,71	88 889,17
Restes à réaliser Dépenses		60 467,60
Restes à réaliser Recettes		19 486,93
Excédent net à l'investissement		47 908,50
Besoin de financement		0
Affectation des Résultats		
1068 : excédent capitalisé		
001 report excédent investissement		47 908,50
002 report de fonctionnement	670 272,71	

DEVIS POUR LA RESTAURATION DES REGISTRES Ajournée

Dans l'attente de devis complémentaires.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DES REGISTRES Ajournée

MODIFICATION DU TAUX DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION DES INTÉRIMAIRES DU CDG 79 : AVENANT N°2 11/23

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune adhère au service intérim du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres.

Il précise que dans ce cadre, le Centre de Gestion peut mettre à disposition des collectivités et établissements adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Il informe les membres présents que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé de rétablir le taux de facturation, qui passera de 4 % à 4,5 % des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'avenant, autorise M. le Maire à signer cet avenant à la convention de mises à disposition des personnels intérimaires.

PROPOSITION DE REMPLACEMENT DES LAMPES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR DES LEDS 12/23 (NT)

Afin de réduire ses consommations d'électricité de l'éclairage public, la commune a la possibilité de changer les lampes par des LEDS.

Actuellement treize mats de la commune sur les quarante-sept existants sont équipés de lampes LEDS.

La commune peut prétendre à une subvention de 70 % sur la fourniture des lampes LEDS mais pas sur l'installation.

Une lampe LEDS coûte environ 350 € soit un total de 12 250 € HT.

Pour l'installation, il faut compter environ 6 600 € HT pour l'ensemble des mats.

Soit un coût total estimé avec la TVA de 3 770 € à un montant de 22 620 €.

Avec une subvention du SIEDS de 8 575 €.

La commune aura une réduction sur sa consommation et les abonnements de l'éclairage public.

Le conseil municipal valide cette démarche et demande de faire établir un devis.

DÉSIGNATION D'UN ACTEUR PETITE ENFANCE AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU 13/23 (NT)

La communauté de communes Mellois en Poitou demande de nommer un acteur pour participer à un groupe de travail pour les services à la population et la petite enfance.

Aucun membre présent ne souhaite prendre cette fonction.

Questions et informations diverses

- Avis sur l'utilisation de l'énergie du photovoltaïque et de l'éolien et ses retombées économiques. M. VARIN souhaite que les futurs projets aient des retombées sur la consommation de l'énergie de la commune avec le financement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.
- Proposition de la société BARRÉ pour la fourniture de PATA 1 065 € HT la tonne. Le devis a été signé.
- Un devis a été reçu pour la plantation d'arbre, suite à la réhabilitation du chemin au Patureau Peret, 6 382,15 € HT. Le détail du devis sera présenté au prochain conseil pour un vote.
- Les élèves de l'école ne s'occupaient plus des poules. Elles ont été données et le poulailler est démonté.
- M. le Maire informe le conseil qu'il s'interroge sur le devenir du feu d'artifices. Les conditions de mise en place deviennent drastiques et problématiques.
- La commune a repris en janvier le compteur électrique de l'école à son nom. Cependant, la préfecture nous a informé que la collectivité ne pourrait pas se faire rembourser les consommations par la Communautés de Communes. En effet, c'est illégal, la commune ne peut pas revendre de l'énergie.

Commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE (Deux-Sèvres)
Séance du 21 février 2023

Le maire,
Étienne FOUCHÉ

Le secrétaire de séance,
Stéphanie SAMSON

N°	Objet de la délibération	PAGE
09/23	PRIX DU REPAS DES AINÉS	2023-82
10/23	APPROBATION DU CFU (COMPTE FINANCIER UNIQUE) 2022	2023-82
11/23	MODIFICATION DU TAUX DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION DES INTÉRIMAIRES DU CDG 79 : AVENANT N°2	2023-82
12/23	PROPOSITION DE REMPLACEMENT DES LAMPES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR DES LEDS (NT)	2023-83
13/23	DÉSIGNATION D'UN ACTEUR PETITE ENFANCE AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (NT)	2023-83
	DEVIS POUR LA RESTAURATION DES REGISTRES <i>Ajournée</i>	2023-82
	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DES REGISTRES <i>Ajournée</i>	2023-82
	QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES : <ul style="list-style-type: none">– Avis sur l'utilisation et les retombées économiques des futurs projets éolien et photovoltaïque,– Devis PATA de la société BARRÉ,– Plantation d'arbres au Patureau Peret,– Suppression du poulailler,– Devenir du feu d'artifice,– Compteur électrique de l'école.	2023-83

*NT Non transmissible